



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/2000/7
3 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable
(Quarante-quatrième session, 17-19 octobre 2000,
point 8 c) de l'ordre du jour)

**DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCORDS BILATÉRAUX
ET MULTILATÉRAUX EN VIGUEUR DANS LE DOMAINE
DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX
PAR VOIE NAVIGABLE**

Note du secrétariat

Le tableau ci-après présente la situation des accords bilatéraux et multilatéraux (entre la Communauté européenne et les pays tiers) communiqués au secrétariat au 1er août 2000. Les dates mentionnées dans le tableau sont les dates de signature et/ou d'entrée en vigueur des accords.

Les accords intergouvernementaux multilatéraux relatifs aux questions de navigation sur des fleuves internationaux (Danube, Rhin et Moselle) ou des lacs ne sont pas mentionnés dans le tableau, mais on pourra trouver dans les documents TRANS/SC.3/R.158/Add.1, TRANS/SC.3/R.158/Add.2, TRANS/SC.3/R.158/Add.3 et TRANS/SC.3/R.158/Add.4 le texte de certains de ces accords mis à la disposition du secrétariat.

	Estonie	Finlande	France	Géorgie	Allemagne	Hongrie	Italie
Autriche					20.11.85 ¹³	18.5.54 ⁷	
Azerbaïdjan							
Bélarus							
Belgique							
Bosnie-Herzégovine							
Bulgarie					4.7.89		
Croatie						²⁷	
République tchèque					26.1.88 ¹		
Estonie							
Finlande							
France							
Géorgie					2.7.96 ²⁴		
Allemagne				2.7.96 ²⁴		15.1.88	
Hongrie					15.1.88		
Italie							
Kazakhstan							
Lituanie							
Luxembourg							
République de Moldova							
Pays-Bas							
Pologne					8.11.91		
Roumanie					22.10.91		
Fédération de Russie	21.9.92						
Slovaquie					26.1.88 ¹	20.12.63	
Slovénie							
Suisse			7.12.76 ⁵		10.5.1879 ⁴		1.6.97 ⁶
Turkménistan							
Ukraine					14.7.92	¹⁹	
Royaume-Uni							
Yougoslavie ²⁹							
Communauté européenne							

	Kazakhstan	Lituanie	Luxembourg	République de Moldova	Pays-Bas	Pologne	Roumanie	Fédération de Russie
Autriche					1.1.93 ¹⁴		11.5.55 ¹¹	5.9.57 ¹²
Azerbaïdjan								14.7.93 ¹⁹
Bélarus								20.7.92
Belgique								
Bosnie-Herzégovine								
Bulgarie								
Croatie							²⁷	
République tchèque			30.12.92 ³		30.10.91 ²	13.1.56		
Estonie								21.9.92
Finlande								
France								
Géorgie								
Allemagne						8.11.91	22.10.91	
Hongrie								
Italie								
Kazakhstan								23.3.92 ¹⁷
Lituanie								12.2.92 ¹⁸
Luxembourg						9.3.94	10.11.93	
République de Moldova								
Pays-Bas						30.1.92	20.10.92	
Pologne			9.3.94		30.1.92			²⁰
Roumanie			10.11.93		20.10.92			
Fédération de Russie	23.3.92 ¹⁷	12.2.92 ¹⁸				²⁰		
Slovaquie			30.12.92 ³		30.10.91	13.1.56	16.12.63 ²³	11.12.47 ²¹
Slovénie								
Suisse								
Turkménistan								¹⁹
Ukraine							³⁰	¹⁹
Royaume-Uni								
Yougoslavie ²⁹								
Communauté européenne						X ²⁵		23.6.94 ²²

	Slovaquie	Slovénie	Suisse	Turkménista n	Ukraine	Royaume-Uni	Yougoslavie ²⁹	Communauté européenne
Autriche	27.1.55 ⁸				5.9.57 ¹²		10.11.54 ⁹	
Azerbaïdjan								
Bélarus					6.2.98 ²⁸			
Belgique								
Bosnie- Herzégovine								
Bulgarie					30			
Croatie	26.5.98 ²⁶				19		19	
République tchèque								X ²⁵
Estonie								
Finlande								
France			7.12.76 ⁵					
Géorgie								
Allemagne	26.1.88 ¹		10.5.1879 ⁴		14.7.92			
Hongrie					19			
Italie			1.6.97 ⁶					
Kazakhstan								
Lituanie								
Luxembourg	30.12.92 ³							
République de Moldova								
Pays-Bas								
Pologne	13.1.56							X ²⁵
Roumanie	16.12.63 ²³				30			
Fédération de Russie	11.12.47 ²¹			19	19			24.6.94 ²²
Slovaquie		14.11.28 ¹⁶			19		14.11.28 ¹⁶	X ²⁵
Slovénie	14.11.28 ¹⁶							
Suisse								
Turkménistan								
Ukraine	19						33	
Royaume-Uni								
Yougoslavie ²⁹					33			
Communauté européenne	X ²⁵							

Notes relatives aux tableaux

- ¹ Accord entre le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur les transports par voie navigable.
- ² Accord entre le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas sur la navigation intérieure.
- ³ Accord entre la République fédérative tchèque et slovaque et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sur la navigation intérieure. Pour la République tchèque, en vigueur depuis le 6 juin 1994.
- ⁴ Convention relative à la navigation sur le Rhin de Neuhausen jusqu'en aval de Bâle conclue entre la Suisse et le Grand-Duché de Bade.
- ⁵ Accord entre le Conseil fédéral de la Suisse et le Gouvernement français concernant la navigation sur le lac Léman.
- ⁶ Nouvelle Convention relative à la navigation sur le lac Majeur et le lac de Lugano conclue entre la Suisse et l'Italie. Entrée en vigueur le 1er juin 1997.
- ⁷ Accord entre le Gouvernement fédéral de l'Autriche et le Gouvernement de la République populaire de Hongrie concernant la réglementation de la navigation sur le Danube.
- ⁸ Accord entre le Gouvernement fédéral de l'Autriche et le Gouvernement de la République fédérative socialiste tchèque et slovaque concernant la réglementation de la navigation sur le Danube.
- ⁹ Accord entre le Gouvernement fédéral de l'Autriche et le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie concernant la réglementation de la navigation sur le Danube.
- ¹⁰ Accord entre le Gouvernement fédéral de l'Autriche et le Gouvernement de la République populaire fédérale de Bulgarie concernant la réglementation de la navigation sur le Danube.
- ¹¹ Accord entre le Gouvernement fédéral de l'Autriche et le Gouvernement de la République populaire de Roumanie concernant la réglementation des questions relatives à la navigation sur le Danube.
- ¹² Accord entre la République d'Autriche et l'URSS concernant la réglementation des questions techniques et commerciales relatives à la navigation sur le Danube. Le Gouvernement autrichien a informé le secrétariat que le statut juridique de l'Accord en ce qui concerne la Fédération de Russie et l'Ukraine faisait actuellement l'objet d'un examen. L'Ukraine a informé le secrétariat que l'Accord avait été prorogé par les Gouvernements de l'Autriche et de l'Ukraine.
- ¹³ Traité entre la République d'Autriche et la République fédérale d'Allemagne concernant les transports par voie navigable.

- ¹⁴ Traité entre la République d'Autriche et le Royaume des Pays-Bas concernant les transports par voie navigable.
- ¹⁵ Accord sur les échanges commerciaux et la navigation entre la République fédérative socialiste tchèque et slovaque et la République populaire de Bulgarie. Des négociations sont en cours sur un nouvel accord relatif aux questions de navigation intérieure.
- ¹⁶ Accord sur la navigation entre la Slovaquie et le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes. Le secrétariat ignore le titre exact de cet accord et s'il est considéré comme étant en vigueur pour les pays concernés (Slovaquie, Croatie, Yougoslavie et Slovénie). Des négociations sur la conclusion d'un nouvel accord concernant les questions de navigation intérieure entre la Slovaquie, d'une part, et la Croatie et la Yougoslavie d'autre part, sont en cours.
- ¹⁷ Accord entre le Ministère des transports et des communications de la République du Kazakhstan et le Ministère des transports de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine des transports par voie navigable. L'Accord entre le Gouvernement de la République du Kazakhstan et celui de la Fédération de Russie sur les clauses et conditions de la navigation des bateaux sur les voies navigables a été élaboré et paraphé par les Parties mais n'a pas encore été signé.
- ¹⁸ Accord entre le Ministère des transports de la Fédération de Russie et le Ministère des communications de la Lituanie sur la coopération dans le domaine des transports fluviaux, signé le 18 novembre 1993. Un projet d'accord intergouvernemental sur la navigation du Kurshinski Zaliv et sur les voies navigables de la Fédération de Russie et de la République de Lituanie a été établi.
- ¹⁹ La conclusion d'un accord sur les conditions de navigation des bateaux sur les voies fluviales est en préparation.
- ²⁰ Un accord sur la navigation dans le golfe de Kaliningrad (Wislanski) est en préparation.
- ²¹ Accord sur la navigation entre la Slovaquie et l'URSS. Le secrétariat ignore le titre exact de cet accord, et s'il est considéré comme étant en vigueur pour les pays concernés (Slovaquie, Fédération de Russie et autres pays de la CEI).
- ²² Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part. Entré en vigueur en décembre 1997.
- ²³ Des négociations sont en cours sur la conclusion d'un nouvel accord relatif aux questions de navigation intérieure.
- ²⁴ Accord du 25 juin 1996, ratifié le 2 juillet 1996, entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République de Géorgie sur le transport par voie navigable.

²⁵ Le texte de l'accord établissant les conditions régissant le transport par voie navigable de marchandises et de passagers entre la Communauté européenne, d'une part, et la République tchèque, la République de Pologne et la République slovaque, d'autre part, a été rédigé et paraphé (voir le document TRANS/SC.3/1997/5).

²⁶ Accord sur la navigation intérieure conclu entre la République de Croatie et la République slovaque.

²⁷ Des négociations sont probables en vue de l'élaboration d'un accord sur les questions de navigation intérieure.

²⁸ Accord entre le Gouvernement de la République du Bélarus et le Conseil des Ministres de l'Ukraine sur la navigation intérieure. Entré en vigueur le 19 mai 1998.

²⁹ Toutes les données communiquées sous la rubrique "Yougoslavie" se rapportent à la République fédérale de Yougoslavie, qui, conformément aux résolutions 47/1 et 47/229 de l'Assemblée générale, ne peut assumer automatiquement la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies à la place de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie.

³⁰ Des négociations sont en cours au sujet de la conclusion d'un accord relatif aux questions de navigation intérieure.

³³ Des lettres ont été échangées au sujet du projet d'accord.
